

0708

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER TENUE LE 2002-06-19

Une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a été tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) le mercredi 2002-06-19, à 19 h 30; y étaient présents :

Steve Bletas, président; Mary Austin (Svotelis), Carolyn Curiale, Nazario Facchino, Pierre Garofano, Peter Haldimand, Peter MacLaurin, James McDougall, Nick Milas, Grace Nesi, Morten Schrier et Edward Turchyniak, commissaires; Ghislaine Tanner, commissaire-parent; et Dominic Martini, directeur général.

Étaient également présents : Robert Vallerand, directeur général adjoint, François Badin, directeur du Service des ressources humaines; Jean-Guy Messier, directeur du Service des technologies de l'information; Raymond Thivierge, directeur du Service des ressources matérielles; et Jocelyne Thompson-Ness, adjointe administrative. Il y avait aussi un large auditoire.

Étaient absents : William Pollock, vice-président; Natalie Auclair, Walter Fogel, Linda Gagnon, Glen Haines, Steve Kmec, Nancy Rupnik, commissaires; Linda Iaconetti, commissaire-parent.

Invités : Effie Maniatis et Giordano Rosa-del-Vecchio.

Le président a ouvert la séance à 19 h 35.

1.0 AFFAIRES CORPORATIVES

1.1 Réintégration d'un élève :

Le directeur général a fait l'exposé des faits entourant l'expulsion de l'élève « X ». Il a annoncé que les parents demandaient à ce que leur enfant soit réintégré dans les écoles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Une discussion s'est ensuivie.

020619-CA-0163

ATTENDU QUE la commission scolaire a approuvé l'expulsion de l'élève « X » par voie de la résolution n° 010621-CA-0217;

ATTENDU QUE les parents ont été avisés qu'après un an la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier serait prête à étudier la possibilité de réintégrer l'élève dans ses écoles;

ATTENDU QUE la commission scolaire a demandé aux parents de l'aviser s'ils souhaitaient en faire la demande;

ATTENDU QUE les parents ont demandé que leur enfant soit réintégré dans les écoles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR Peter Haldimand que, sur la recommandation du directeur général, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la réintégration de l'élève « X » dans les écoles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

0709

1.2 *Acte d'établissement – Maison Emmanuel :*

Le directeur général a expliqué que la commission scolaire devrait dorénavant fournir des services éducatifs aux élèves qui relèvent de sa compétence et qui fréquentent la Maison Emmanuel car l'école Summit, située à Montréal, a décidé de ne plus voir à la prestation de ces services.

020619-CA-0164

ATTENDU QUE la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) stipule que la commission scolaire est responsable de la scolarisation des élèves qui résident sur son territoire;

ATTENDU QUE l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) fait obligation à la commission scolaire de fournir un acte d'établissement pour chacune des écoles qu'elle établit;

ATTENDU QUE la Maison Emmanuel est située sur le territoire de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE l'école Summit ne souhaite plus garder cet immeuble comme campus;

IL EST PROPOSÉ PAR Edward Turchyniak que, sur la recommandation de la Direction, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier émette un acte d'établissement pour la Maison Emmanuel.

Adopté à l'unanimité

1.3 *Plan triennal et actes d'établissement :*

Le directeur général a passé en revue les modifications apportées au projet de politique.

020619-CA-0165

ATTENDU QUE l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) fait obligation à la commission scolaire d'établir chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU QUE l'article 211 fait aussi obligation à la commission scolaire de déterminer, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et de leur délivrer un acte d'établissement;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a mené une consultation en conformité avec les dispositions prévues aux articles 39, 40 et 193 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre (I-13.3));

IL EST PROPOSÉ PAR Nick Milas que, sur la recommandation du Comité de l'utilisation des écoles et autres équipements, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la politique n° 2002-CA-02 : Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

Adopté à l'unanimité

1.4 *Servicemaster – Contrat avec Aramark :*

Le directeur général a avisé le conseil que la Direction avait rencontré les représentants de la compagnie Aramark et qu'ils s'étaient entendus pour résilier le contrat liant les deux organismes en date du 2002-06-30, et ce, sans pénalité pour la commission scolaire.

Une discussion s'est ensuivie.

0710

020619-CA-0166

ATTENDU QUE le conseil provisoire de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a conclu une entente de service administratif d'une durée de cinq ans (de 1998 à 2003) avec la compagnie ServiceMaster;

ATTENDU QUE la compagnie ServiceMaster a été achetée par Aramark;

ATTENDU QUE la compagnie Aramark et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier se sont entendues pour résilier le contrat en date du 2002-06-30, et ce, sans pénalité pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE l'engagement envers le directeur affecté à la commission scolaire doit être respecté pour la dernière année du contrat;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a entrepris plusieurs projets importants et qu'elle compte sur l'expertise dudit directeur pour en assurer le suivi;

IL EST PROPOSÉ PAR Carolyn Curiale que, sur la recommandation de la Direction, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la résiliation, sans pénalité, du contrat avec la compagnie Aramark en date du 2002-06-30.

ET QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accepte de maintenir du 2002-07-01 au 2003-06-30 les services du directeur en fonction au Service des technologies de l'information, lequel a été nommé par Aramark.

ET DE PLUS QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier affecte temporairement Jean-Guy Messier au poste de directeur du Service des technologies de l'information, conformément à l'article 53 du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires et aux termes de son contrat personnel.

Adopté à l'unanimité

1.5 Division des circonscriptions électorales :

Le directeur a fait part du nombre de circonscriptions électorales que la commission scolaire pouvait établir et du processus de division du territoire. Il a spécifié qu'une proposition serait soumise à l'approbation des commissaires d'ici la fin du mois d'août.

Une discussion s'est ensuivie.

020619-CA-0167

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation a confirmé que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pouvait établir 19 circonscriptions électorales;

ATTENDU QUE le directeur général des élections a dénombré 33 336 électeurs pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE la Loi sur les élections scolaires établit un processus de division des circonscriptions électorales basé sur le nombre d'électeurs;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les élections scolaires le nombre moyen d'électeurs par circonscription électorale est de 1 755 et que le minimum et le maximum d'électeurs permis sont respectivement 1 315 et 2 194;

IL EST PROPOSÉ PAR Peter MacLaurin que, sur la recommandation du Comité exécutif, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accepte de répartir les circonscriptions électorales comme suit :

- 9 pour la ville de Laval
- 10 pour les régions des Laurentides et de Lanaudière.

ET QUE chaque circonscription électorale se compose de 1 315 à 2 194 électeurs.

Adopté à l'unanimité

0711

1.6 *Date, heure et lieu des séances :*

020619-CA-0168

IL EST PROPOSÉ PAR Nazario Facchino que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve que sa séance du mois de décembre soit tenue le 2002-12-11, conformément au règlement n° BL2000-CA-05 : *Date, heure et lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adopté à l'unanimité

020619-CA-0169

IL EST PROPOSÉ PAR Morten Schrier que durant l'année scolaire 2002-2003 les séances ordinaires du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier soient tenues à 19 h 30 dans la salle de conférence du centre administratif, sis au 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) aux dates suivantes :

2002-08-28	2003-01-22
2002-09-25	2003-02-26
2002-10-23	2003-03-26
2002-11-27	2003-04-23
2002-12-11	2003-05-28
	2003-06-18
	2003-06-25

Adopté à l'unanimité

1.7 *Composition des comités pour 2002-2003 :*

Le conseil a délibéré de la question et a convenu de reconduire le mandat des membres du Comité d'examen déontologique pour l'année scolaire 2002-2003.

020619-CA-0170

ATTENDU QUE le Conseil provisoire a adopté un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (Règlement 3-1997) en date du 20 janvier 1998, en vertu des dispositions de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q.. c. I-13.3);

ATTENDU QU'en vertu dudit Règlement 3-1997, le Conseil des commissaires doit, chaque année, mettre sur pied un Comité d'examen déontologique se composant de deux (2) commissionnaires, du directeur général (le coordonnateur) et de un (1) commissaire substitut pour agir à titre de remplaçant en cas d'absence de l'un des membres qui siègent au comité ou de plainte portée contre l'un de ceux-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR Mary Austin que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Peter Haldimand et Peter MacLaurin au Comité d'examen déontologique pour l'année scolaire 2002-2003; ET QUE William Pollock soit nommé substitut des membres du Comité d'examen déontologique pour l'année scolaire 2002-2003.

Adopté à l'unanimité

Le conseil a discuté de l'élection des membres du Comité d'appel et, en raison de l'absence de plusieurs commissaires qui ont manifesté le désir de siéger à ce comité, a décidé de la reporter à la séance du 2002-06-26.

Le conseil a délibéré de la composition du Comité de l'utilisation des écoles et autres équipements.

020619-CA-0171

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre Garofano que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier reconduise le mandat du Comité de l'utilisation des écoles et autres équipements pour l'année scolaire 2002-2003 :

Adopté à l'unanimité

1.8 Calendrier des assises des comités pour 2002-2003 :

Aucun commentaire n'a été reçu.

2.0 SERVICES ÉDUCATIFS

2.1 Modifications aux calendriers scolaires 2002-2003 :

Ce sujet a été reporté à la séance du 2002-06-26.

2.2 Ententes entre commissions scolaires :

Le directeur général a passé en revue les ententes conclues avec diverses commissions scolaires pour l'année scolaire 2002-2003.

020619-ED-0172

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislaine Tanner qu'en vertu de l'article 213 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre F13.3), le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise le directeur général à **CONCLURE UNE ENTENTE** pour la prestation du service de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement au primaire et au secondaire durant l'année scolaire 2002-2003 avec les commissions scolaires et les établissements d'enseignement régis par la Loi sur l'enseignement privé qui sont énumérés ci-après :

Commission scolaire English-Montréal
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Commission scolaire Riverside
Commission scolaire Western Québec
Commission scolaire des Laurentides
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
Institut canadien pour le développement neuro-intégré « Steps Ahead »
École orale de Montréal pour les sourds
Peter Hall
École Summit

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :

POUR :

**Mary Austin, Steve Bletas, Carolyn Curiale, Nazario Facchino,
Pierre Garofano, Peter Haldimand, Steve Kmec, James McDougall,
Nick Milas, Grace Nesi, Morten Schrier, Edward Turchyniak**

ABSTENTION :

Peter MacLaurin

2.3 Nomination à la Fondation pour le développement de matériel pédagogique anglophone :

Le directeur général a expliqué la mission de la Fondation pour le développement de matériel pédagogique anglophone.

020619-ED-0173

IL EST PROPOSÉ PAR Grace Nesi que, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme **Effie Maniatis**, directrice des Services éducatifs, au conseil d'administration de la Fondation pour le développement de matériel pédagogique anglophone à compter du 2002-07-01.

Adopté à l'unanimité

3.0 UTILISATION DES ÉCOLES

3.1 *Accueil de classes maternelles de l'école Genesis par l'école Jules-Verne :*

Le directeur général a expliqué que l'école primaire Genesis n'avait pas suffisamment d'espace pour accueillir tous les enfants inscrits à la maternelle pour l'année scolaire 2002-2003, mais que des places étaient libres à l'école primaire Jules-Verne.

020619-TS-0174

ATTENDU QUE l'école primaire Genesis peut accueillir trois (3) classes maternelles;

ATTENDU QUE selon le nombre d'inscriptions à la maternelle prévues par l'école primaire Genesis cinq (5) groupes devront être formés;

ATTENDU QUE l'école primaire Jules-Verne a l'espace voulu pour accueillir deux (2) classes maternelles additionnelles;

IL EST PROPOSÉ PAR Peter Haldimand que, sur la recommandation du Comité de l'utilisation des écoles et autres équipements, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve que deux (2) classes maternelles formées d'enfants inscrits à l'école primaire Genesis soient accueillies par l'école primaire Jules-Verne pour l'année scolaire 2002-2003; ET QUE le service de transport soit fourni à ces enfants.

Adopté à l'unanimité

4.0 TRANSPORT SCOLAIRE

4.1 *Heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves pour 2002-2003 :*

Le directeur général a mentionné que l'on recommandait de ne pas modifier les heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves pour l'année scolaire 2002-2003.

Une discussion s'est ensuivie.

020619-TS-0175

IL EST PROPOSÉ PAR Edward Turchyniak que, sur la recommandation du Comité de l'utilisation des écoles et autres équipements, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves énumérées ci-après pour l'année scolaire 2002-2003 :

ÉCOLES	HORAIRE DE L'ÉCOLE
École primaire Arundel	8 h 11 à 14 h 17
École primaire Crestview	9 h 17 à 15 h 30
École primaire Genesis	9 h 17 à 15 h 40
École primaire Grenville	8 h 33 à 14 h 45
Académie Hillcrest	9 h 12 à 16 h 12
École primaire Holy Rosary	8 h 00 à 14 h 15
École primaire John-F.-Kennedy	7 h 50 à 14 h 10
École primaire Joliette	9 h 00 à 15 h 27
École primaire Jules-Verne	9 h 15 à 15 h 30
École primaire Laurentia	8 h 55 à 15 h 11

0714

École primaire Laurentian	8 h 45 à 15 h 01
École primaire Lewis-King	7 h 45 à 14 h 02
École primaire McCaig	9 h 05 à 15 h 22
École primaire de Morin Heights	8 h 40 à 15 h 05
École primaire Mountainview	8 h 55 à 15 h 13
École primaire Our Lady of Peace	8 h 00 à 14 h 15
École primaire Pierre-Elliott-Trudeau	9 h 15 à 15 h 30
École primaire de Rawdon	8 h 15 à 14 h 20
École intermédiaire de Rawdon	8 h 10 à 14 h 20
Classes maternelles de l'École Souvenir	8 h 10 à 14 h 25
École primaire Souvenir	8 h 30 à 14 h 45
École primaire St-Jude	9 h 10 à 15 h 32
École primaire St-Paul	9 h 05 à 15 h 37
École primaire Ste-Adèle	8 h 33 à 14 h 48
Académie Ste-Agathe (primaire)	9 h 10 à 15 h 57
École primaire Terry-Fox	8 h 00 à 14 h 10
École primaire Twin Oaks	9 h 12 à 15 h 30
École secondaire Joliette	9 h 02 à 15 h 40
École secondaire Lake of Two Mountains	7 h 48 à 14 h 10
École secondaire régionale Laurentian	8 h 50 à 15 h 20
École secondaire catholique Laval	8 h 35 à 15 h 06
École Phœnix	8 h 30 à 15 h 30
École secondaire Rosemère	7 h 50 à 14 h 10
École intermédiaire Sacred Heart	7 h 45 à 14 h 07
Académie Ste-Agathe (secondaire)	9 h 20 à 15 h 57
École secondaire Western Laval	7 h 47 à 14 h 15

Adopté à l'unanimité

5.0 RESSOURCES HUMAINES

5.1 *Organigramme de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier :*

Le directeur général a revu les projets d'organigramme et de plan de dotation en soulignant les principales modifications qui y ont été apportées.

020619-HR-0176

ATTENDU QUE le Comité des ressources humaines a revu l'organigramme et le plan de dotation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2002-2003;

IL EST PROPOSÉ PAR Nick Milas que, sur la recommandation du Comité des ressources humaines et du Comité exécutif, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'organigramme et le plan de dotation tels qu'ils apparaissent aux documents n^{os} SWLSB2002/06/19-HR-001 et SWLSB2002/06/19-HR-002.

Adopté à l'unanimité

5.2 *Abolition de postes :*

Le directeur général a mentionné qu'en raison des modifications apportées à l'organigramme et au plan de dotation les postes suivants devaient être abolis.

020619-HR-0177

ATTENDU QUE le syndicat local représentant le personnel de soutien a été consulté sur les répercussions des modifications apportées aux exigences particulières des écoles et des services;

IL EST PROPOSÉ PAR Carolyn Curiale que sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier abolisse les postes énumérés ci-après à compter du 2002-06-30, en vertu de l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien représenté par la section locale 57, affiliée à la FTQ.

0715

POSTE	HEURES/SEMAINE	LIEU
Secrétaire de gestion	25,00	Centre administratif – Ressources humaines
Secrétaire de gestion	35,00	Éducation des adultes

Adopté à l'unanimité

020619-HR-0178

IL EST PROPOSÉ PAR Peter Maclaurin que, sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier abolisse les postes suivants à compter du 2002-06-30 :

POSTE	HEURES/SEMAINE	LIEU
Conseiller en gestion du personnel	35,00	Centre administratif – Ressources humaines
Gérant de l'approvisionnement	35,00	Centre administratif – Ressources matérielles

Adopté à l'unanimité

5.3 Création de postes :

Le directeur général a avisé qu'en raison des modifications qui ont été apportées à l'organigramme et au plan de dotation les postes suivants devaient être créés.

020619-HR-0179

ATTENDU QUE le syndicat local représentant le personnel de soutien a été consulté sur les répercussions des modifications apportées aux exigences particulières des écoles et des services;

IL EST PROPOSÉ PAR Nazario Facchino que sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier crée les postes énumérés ci-après à compter du 2002-07-01 :

POSTE	HEURES/SEMAINE	LIEU
Technicien en administration	35,00	Centre administratif – Ressources humaines
Technicien en administration	35,00	Centre administratif – Ressources humaines
Technicien en administration	35,00	Éducation des adultes – Centre de Lachute
Technicien en informatique	35,00	Service des technologies de l'information
Technicien en informatique	17,50	Service des technologies de l'information
Secrétaire de gestion	28,00	Centre administratif – Ressources humaines

Adopté à l'unanimité

020619-HR-0180

IL EST PROPOSÉ PAR Morten Schrier que, sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier crée les postes suivants à compter du 2002-07-01 :

POSTE	HEURES/SEMAINE	LIEU
Coordonnateur du Service des ressources matérielles	35,00	Centre administratif – Ressources matérielles
Chargé de projets	35,00	Centre administratif – Ressources matérielles

Adopté à l'unanimité

020619-HR-0181

IL EST PROPOSÉ PAR Mary Austin que, sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier crée le poste suivant à compter du 2002-07-01 :

POSTE	HEURES/SEMAINE	LIEU
Superviseur de l'entretien	75 %	Centre des sciences naturelles d'Arundel

Adopté à l'unanimité

0716

5.4 *Nominations :*

020619-HR-0182

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur du Service des ressources humaines est vacant;

ATTENDU QU'une étude du poste de conseiller en gestion du personnel a révélé que la charge de travail de la personne affectée à ce poste correspond à celle d'un coordonnateur;

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre Garofano que, sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le reclassement de **Michel Jasmin**, conseiller en gestion du personnel, et l'affecte au poste de coordonnateur du Service des ressources humaines à compter du 2002-07-01.

Adopté à l'unanimité

020619-HR-0183

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur du Service des ressources matérielles est vacant;

ATTENDU QU'une étude du poste de gérant de l'approvisionnement a révélé que la charge de travail de la personne affectée à ce poste correspond à celle d'un coordonnateur;

IL EST PROPOSÉ PAR James McDougall que, sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le reclassement de **Fernand Lessard**, gérant de l'approvisionnement, et l'affecte au poste de coordonnateur du Service des ressources matérielles à compter du 2002-07-01.

Adopté à l'unanimité

5.5 *Engagement de directrices d'école :*

020619-HR-0184

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislaine Tanner que, sur la recommandation du comité de sélection, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la promotion de **Gloria Kadanoff** au poste de directrice d'école à compter du 2002-07-01, conformément au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires et de la politique de gestion de la commission scolaire, ET QU'elle soit affectée à l'**école primaire Crestview**.

Adopté à l'unanimité

020619-HR-0185

IL EST PROPOSÉ PAR Grace Nesi que, sur la recommandation du directeur général, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la **promotion temporaire de Darlene Reeves** au poste de directrice d'école à temps partiel (80 %) à compter du 2002-07-01, conformément à l'article 5-5.00 de la convention collective de l'Association provinciale des commissions scolaires du Québec et à son contrat individuel; ET QU'elle soit affectée à l'**école primaire Lewis-King**.

Adopté à l'unanimité

Le directeur général a expliqué que Gaëlle Absolonne avait été sélectionnée pour pourvoir le poste de directrice adjointe à l'école primaire Terry-Fox et a demandé au conseil de se montrer indulgent car il ne reste plus beaucoup de temps et l'école doit en être avisée. Il a expliqué qu'il en était de même pour le poste de directeur à l'école primaire St-Jude.

0717

5.6 Engagements :

020619-HR-0186

IL EST PROPOSÉ PAR Peter Haldimand que, sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'engagement de **Mark McMahon**, comme superviseur de l'entretien à temps partiel (75 %) au Centre des sciences naturelles d'Arundel, à compter du 2002-07-01.

Adopté à l'unanimité

020619-HR-0187

IL EST PROPOSÉ PAR Edward Turchyniak que, sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'engagement de **Christian Soulières** comme chargé de projets à compter du 2002-07-01.

Adopté à l'unanimité

5.7 Programme d'aide au personnel :

020619-HR-0188

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé la mise en place d'un programme d'aide au personnel;

ATTENDU QUE le programme a été revu par le Comité des ressources humaines;

ATTENDU QUE la Direction recommande de maintenir le programme en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR Nick Milas que, sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier retienne les services de la firme Montrose inc. pour administrer le programme d'aide au personnel du 2002-07-01 au 2002-06-30, conformément aux termes du contrat.

Adopté à l'unanimité

6.0 ACSAQ

Carolyn Curiale a fait le compte rendu de la dernière rencontre de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ).

Le président a mentionné que l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) avait invité la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à agir à titre d'hôte du congrès printanier 2004 en collaboration avec une autre commission scolaire. Il a précisé que le conseil délibérerait de la question à sa séance du 2002-06-26.

7.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Peter Haldimand a avisé le conseil qu'il avait assisté à la cérémonie de remises des diplômes du Centre de formation professionnelle de Lachute le 2002-06-12 et que la communauté appréciait ce nouveau service offert à des élèves qui n'auraient pas réussi à compléter leurs études dans le secteur régulier.

IL EST PROPOSÉ PAR Carolyn curiale que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 20 h 59

PROCHAINE SÉANCE > ORDINAIRE > 2002-06-26

